

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 6 janvier 2020 le règlement #19-667 :

« **Modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à agrandir la zone H-122 à même une partie de la zone C-121** »

QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré, lors de sa réunion du 5 février 2020, a émis un certificat de conformité pour ce règlement.

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

QUE ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 10^{ème} jour de février deux mille vingt.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Drouin, Directrice générale / Secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 10^{ème} jour de février 2020.

En foi de quoi je donne le présent certificat ce 10^{ème} jour de février 2020.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale